



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Maroc

Question écrite n° 45624

## Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les récentes décisions financières prises en faveur du Maroc : nouvel accord de conversion de dettes en investissements pour 700 millions de francs et nouvelle aide de 100 millions de francs supplémentaires. Or, le Maroc n'a pas réussi à moderniser son économie malgré ces aides considérables, puisque entre 1988 et 1998, le produit intérieur brut par habitant a augmenté de moins de 1 % par an et que, depuis, il stagne. On constate que les 10 % de Marocains les plus riches consomment quatorze fois plus que les 10 % les plus pauvres. Plus de la moitié de la population est analphabète et un enfant sur deux en âge d'être scolarisé ne fréquente pas l'école. Le chômage n'a cessé d'augmenter, passant de 10 % en 1982, à 16 % actuellement. Tous les observateurs s'accordent à penser que la difficulté du royaume du Maroc à « décoller », paradoxalement, tient moins à un manque de ressources qu'à leur mauvaise affectation. Sans remettre en cause nos liens d'amitié avec le royaume du Maroc d'ailleurs dirigé depuis deux ans par un Premier ministre socialiste, il n'est pas interdit de penser que la France n'a pas à subventionner systématiquement mais doit apprécier la réalité de ces aides. Il lui demande de lui préciser les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ces réflexions.

## Texte de la réponse

Selon les estimations des services du Fonds monétaire international, la croissance marocaine a été soutenue entre 1986 et 1990 (+ 4,4 % par an en moyenne) alors que, depuis 1990, un certain ralentissement est observable, la croissance ne s'élevant plus en moyenne qu'à 2,6 % par an. Si la politique d'ajustement structurel menée par le Maroc depuis 1983 a donc permis d'adopter des réformes importantes nécessaires pour susciter le développement du secteur privé et accélérer la croissance, la persistance d'un déficit public significatif (entre 3 et 4 % du produit intérieur brut (PIB) a conduit ce pays à maintenir une politique budgétaire restrictive qui s'est notamment réalisée au détriment des dépenses sociales et d'investissement. Aussi, après avoir mis l'accent sur la résorption des déséquilibres des comptes publics, notamment en matière d'endettement externe, les autorités marocaines souhaitent désormais réorienter prioritairement leur action dans les domaines sociaux (lutte contre la pauvreté, réhabilitation de la condition féminine, éducation), notamment en réponse à la récente montée du chômage, plus particulièrement du chômage urbain. Dans cet esprit, après avoir été très active dans le soutien à l'allègement de l'endettement extérieur du Maroc, qui est passé de 70 % à 50 % du PIB entre 1994 et 1999, l'aide française s'attache désormais à conduire une politique plus ciblée susceptible d'aider le Maroc à relever les nouveaux défis de son économie, d'une part, en accélérant le rythme des réformes structurelles afin de mettre à niveau son économie dans la perspective de l'abaissement de ses barrières douanières et, d'autre part, à atténuer les conséquences sociales de l'ouverture commerciale dans le cadre de l'association avec l'Union européenne. L'accent est mis depuis plusieurs années, notamment grâce à la montée en puissance des interventions de l'Agence française de développement depuis décembre 1992, sur l'amélioration des conditions de vie des populations et, plus récemment, sur le rééquilibrage régional entre les zones les plus portées par la croissance et celles qui demeurent encore très sensibles aux aléas climatiques. L'Agence française de développement a ainsi engagé jusqu'à fin 1999 un montant total de 2,51 milliards de francs au profit du Maroc et

est aujourd'hui devenue l'opérateur de référence de l'action de la France au Maroc

## Données clés

**Auteur** : [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription** : Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 45624

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : économie

**Ministère attributaire** : économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er mai 2000, page 2675

**Réponse publiée le** : 31 juillet 2000, page 4528